



Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de BIR Marvin, domicilié 20 route du Moulin, 38210 VOUREY.

ARRETE 2024 – 085

Article 1 : pour permettre la rénovation de la toiture, 20 Route du Moulin, 38210 Vourey, il y a lieu, d'autoriser les mesures suivantes :

- Chaussée rétrécie de 1m20.
- Sens alternée sur une voie.
- Passage de Voiture, de camion et véhicule de secours sur la voie obligatoire.
- L'échafaudage devra comporter des bandes réfléchissantes pour être visible la nuit.

Article 2 : La signalisation est à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Ces travaux auront lieu :

A partir du 23 septembre 2024, sur une durée de 21 jour calendaire.

Article 4 : Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres, à l'identique et avec les mêmes caractéristiques techniques.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis à M. BIR Marvin, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 19 Août 2024
Serge COZZI, Adjoint à l'Urbanisme

